



SEMEZ LA GRAINE DE L'ENTREPRENEURIAT !

FONDS DE SOUTIEN AU DÉVELOPPEMENT

DE LA CULTURE ENTREPRENEURIALE

CHEZ LES JEUNES DE MOINS DE 35 ANS
DE L'ABITIBI-OUEST

2^e appel de projets

date limite: 4 novembre 2011

Pour informations :

Marie-Josée Paradis
Agente de sensibilisation à l'entrepreneuriat jeunesse
299, rue Principale
La Sarre, Qc
819-333-1110 poste 30
mjparadis@cjeao.qc.ca



SEMEZ LA GRAINE DE L'ENTREPRENEURIAT !

PRÉSENTATION

Le **Fonds régional de soutien et de développement de la culture entrepreneuriale chez les jeunes en Abitibi-Témiscamingue** est l'initiative de la Table interordres en éducation de l'Abitibi-Témiscamingue, du Forum jeunesse de l'Abitibi-Témiscamingue et de la Conférence régionale des élus de l'Abitibi-Témiscamingue. Il a été créé afin de développer une culture entrepreneuriale forte sur notre territoire et de valoriser des valeurs telles que: l'autonomie, la créativité, la solidarité, la persévérance, la confiance en soi et l'initiative. Le Fonds, et surtout les projets et activités qu'il supporte, contribue au développement et à l'enrichissement des individus et de l'ensemble de la collectivité.

Sur le territoire de la MRC Abitibi-Ouest, les organismes se mobilisent afin de créer un plan d'action pour le développement de la culture entrepreneuriale. À partir du Fonds régional, le comité local disposera de 20 000\$ par année pour trois ans, pour des projets permettant de promouvoir la culture entrepreneuriale.



OBJECTIFS DU FONDS

- Permettre de réaliser des activités de soutien et de développement de la culture entrepreneuriale chez les jeunes âgés de moins de 35 ans .
- Assurer une forte mobilisation de tous les acteurs territoriaux concernés par le développement de la culture entrepreneuriale.
- Démystifier l'entrepreneuriat **
- Initier les jeunes à la gestion d'un projet entrepreneurial **
- Présenter des modèles positifs d'entrepreneurs selon le domaine d'activités du projet **

** atelier obligatoire pour le domaine d'intervention de type 3)

ORGANISMES ADMISSIBLES

- Organisme incorporé à but non lucratif (OBNL) et coopérative dont les activités sont similaires à celles d'un organisme à but non lucratif;
- Municipalité ou municipalité régionale de comté (MRC);
- Organisme du secteur public des réseaux de l'éducation, de la santé et des services sociaux ainsi que du secteur municipal.

SEMEZ LA GRAINE DE L'ENTREPRENEURIAT !

DOMAINE D'INTERVENTION

- Des activités d'animation, de sensibilisation et de formation (type 1)
- Des activités de promotion et de communication (type 2)
- La réalisation de projets de nature entrepreneuriale (type 3)

LES PROJETS DÉPOSÉS DEVRONT OBLIGATOIREMENT:

- Aider au développement des valeurs entrepreneuriales chez les jeunes soit : le leadership, l'autonomie, la créativité, l'esprit d'équipe et la détermination et ainsi avoir un impact dans le développement de la culture entrepreneuriale.
- Être concerté et mobilisé dans sa réalisation et idéalement être appuyé par le milieu;
- Être réalisé grâce à la participation active du groupe-cible (jeunes de moins de 35 ans).
- Permettre de nouvelles initiatives.
- Rencontrer l'agente de sensibilisation à l'entrepreneuriat jeunesse afin de réaliser 3 ateliers entrepreneuriaux (obligatoire pour le domaine d'intervention de type 3)
 - 1– Démystifier l'entrepreneuriat et ses valeurs
 - 2– Initiation à la gestion de projet
 - 3– Rencontre d'un entrepreneur

DÉPENSES ADMISSIBLES

Sous réserve de l'analyse du projet, une contribution financière **non remboursable pouvant atteindre 70% maximum** des dépenses liées directement au projet, à l'exception :

- Du salaire pour une ou des ressources humaines.
- Des dépenses engagées avant l'acceptation du projet.

Le montant minimum octroyé dans le cadre du Fonds est de 500\$.

Le Fonds ne peut pas servir de mesure de financement pour une entreprise.

ANALYSE DES PROJETS

Un comité d'analyse indépendant a été créé. Les projets déposés seront soumis et analysés par ce comité composé de 5 personnes qui jouent un rôle dans le développement de la culture entrepreneuriale en Abitibi-Ouest. Les réponses devraient suivre 30 jours après la date limite de dépôt de projet.

La grille d'analyse des dossiers est disponible en pièce jointe.

Les dossiers reçus après le 4 novembre ne pourront être analysés.